

# LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI<sup>e</sup>)

Abonnement Trimestriel : France : 10 fr. — Etranger : 15 fr.

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

1<sup>re</sup> ANNÉE | N° 2

1<sup>er</sup> JUIN 1924

| PRIX : 2 FR.

## La France varie L'Espagne demeure

Les élections du 11 mai ont changé radicalement la position des partis français.

Du point de vue catalan — le seul qui nous intéresse ici — l'avantage n'est point douteux. Ce ne sont pas les partis de droite, ce ne sont pas les partis réactionnaires qui ont jamais montré des sentiments favorables à l'émancipation des peuples, et qui ont jamais défendu les principes de liberté auxquels sont attachés les vrais républicains. La majorité défaillante, en France, avait accepté la République comme un fait accompli ; elle ne l'aurait pas proclamée une quatrième fois.

Nous n'avons pas à envisager ici l'avenir de la politique française d'un autre point de vue. Si tentant et attrayant qu'il puisse être de prévoir, nous nous ferons un devoir de ne jamais déborder le cadre de la question posée. En écrivant que les élections françaises n'ont pas été défavorables aux espérances catalanes, nous restons dans la limite tracée. Encore faut-il s'expliquer.

C'est à la Société des Nations que la Catalogne a présenté ses revendications. Mais la Société des Nations n'a qu'une existence fictive. Les gouvernements réactionnaires sont tous hostiles à ce que des pouvoirs plus concrets et une autorité moins discutable lui soient conférés. Les hommes que le pays français vient d'appeler au parlement et au pouvoir pour y remplacer un personnel défaillant et trop manifestement inférieur aux traditions nationales comme aux devoirs exceptionnels du moment, ces hommes, ont, au contraire, manifesté en mille occasions leur désir de voir se constituer pour de bon une Société des Nations qui, cessant d'être une émanation des gouvernements, aura les pouvoirs nécessaires pour imposer des décisions prises au seul nom de l'équité. On va, désormais, de France, travailler à fortifier le syndicat des peuples installé à Genève et l'on avancera ainsi le moment où les nationalités qui attendent de lui la libération pourront être exaucées.

Le pronunciamiento espagnol est un fait purement espagnol, comme le fascisme est un mal particulier à l'Italie. L'observateur peut-il, néanmoins, s'abstenir de constater que les deux péninsules latines se sont offertes à la dictature dans le temps même où, M. Poincaré et M. Millerand étant consuls, la majorité de la Chambre française siégeait à la droite des partis républicains ? Notons simplement un synchronisme de fait. La similitude des conditions ne détermine-t-elle pas, çà et là, des conséquences analogues ? S'il n'y a eu ni fascisme, ni pronunciamiento, en France, s'il n'y a pas eu dictature officielle, il y a eu le Bloc National né des œuvres du Président de la République pour faire échec aux progrès de la nation et à son évolution naturelle.

Personnellement, j'ai toujours combattu la politique d'isolement, de vie chère et de dictature déguisée qui fut, en France, celle des partis dont MM. Arago, Raiberti, Em. Brousse, Bonnevay et autres *minus habentes* se croyaient les chefs authentiques, tandis que leur véritable inspirateur s'appelait Léon Daudet. Ceux qui m'ont suivi, dans la vie publique, savent que j'ai dû m'abstenir, durant la dernière législature, de toute activité politique, pour ne pas m'exposer à des compromissions inacceptables. Je reprends aujourd'hui toute ma liberté et mon activité dans les journaux libérés de la contrainte officielle. En ce qui concerne la Catalogne, notamment, il sera possible d'écrire en France ce que nul n'y devrait ignorer.

Nous y parlerons du roi d'Espagne : aimable gentilhomme sportif, curieux homme d'affaires, prête à oublier ses engagements, très peu populaire auprès des Catalans qu'il a trompés et laissés persécuter.

Nous y parlerons — nous y parlerons dès aujourd'hui — de l'ancien ministre Alba, autre homme d'affaires, d'un autre style mais d'égale inconscience, actuellement exilé, honni des Catalans.

Nous y parlerons du beau général Rivera di Primo ou Primore di Rivera, dictateur improvisé, qui, après avoir promis l'émancipation de la Catalogne, voudrait par la terreur la convaincre d'y renoncer.

Ces trois messieurs du plus beau monde, nous les retrouverons acouinés à des hommes d'affaires que lie le seul intérêt de la S. E. I. T. E. Les affaires d'Espagne ne me regardent pas. Je ne saurais contester aux héros de la moderne Espagne le droit de vendre à bon escient le pays

dont ils sont les maîtres. Mais le spectacle est curieux. J'ai bien le droit d'y assister et d'y convier mes amis. La corrida vaut le dérangement. Elle est riche en couleurs et nombreuse.

Les costumes les plus rutilants y retiennent les regards. A l'arrière-plan, le sang des Catalans

massacrés teinte une immense et tragique toile de fond.

Ce siècle est libre. Nos sentiments sont libres. Nous jugeons l'Espagne et nous ne plaindrons pas en vain la Catalogne immolée.

F. JEAN-DESTHIEUX.

## UN APPEL CATALAN A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Nous avons fait allusion, dans notre précédent numéro, à la requête de la Catalogne à la Société des Nations. Nous publions aujourd'hui en son entier cet important document.

### I. — Présentation

*Considérant que, dans leur réunion du 11 janvier 1924, au Palais de la Generalitat à Barcelone, les députés, élus par la forme démocratique du suffrage universel et qui, en vertu des lois espagnoles, constituent l'Assemblée de la Mancomunitat de la Catalogne,*

*ont déclaré et promis « de rester fidèlement adhérents aux idéals et aspirations de la Catalogne, chacun conservant ses opinions politiques et sa participation active à la vie de la Mancomunitat » (1) ;*

*Etant donné que le Conseil permanent de la Mancomunitat dans sa dernière réunion, le 13 janvier 1924,*

*déclara : « ce n'est que sous un acte de force que nous abandonnons les sièges que nous occupons par mandat exprès du peuple de la Catalogne. On nous chasse parce que nous avons trop aimé notre pays... C'est l'esprit de la Catalogne plus que nous-mêmes qui est persécuté et pourchassé » (2) ;*

*Etant donné que les députés dépouillés de leur mandat par le Décret dictatorial du 12 janvier 1924, n'ont plus aucune garantie de liberté et d'indépendance personnelle sous le régime actuel de l'Espagne (3) ;*

*Moi, député de la Catalogne pour le district de Vilanova-Sant Feliu (Barcelone), élu en 1919 et réélu en 1923, et jouissant hors des frontières d'Espagne d'une liberté dont sont privés mes autres collègues, en mon nom personnel et comme représentant du peuple de la Catalogne, j'ai l'honneur d'adresser à la Société des Nations la REQUÊTE ci-jointe.*

Genève, mars 1924.

Prof. M. MASSÓ LLORENS.

### II. — Requête à la Société des Nations.

Le peuple catalan ne se trouve malheureusement pas compris parmi ceux dont les droits sont consacrés par les pactes internationaux sous la garantie de la Société des Nations. Nous n'hésitons pas, néanmoins, à solliciter la haute et bienveillante attention du Conseil de la Société sur la situation qui nous est faite. Notre conscience d'hommes et de Catalans éprouverait des remords s'ils survenait un jour un conflit armé dans notre pays (4), sans que nous ayons épuisé toutes tentatives d'une solution amicale. Et n'est-ce pas une solution amicale, peut-être la dernière, que de recourir à un pouvoir qui n'est pas hostile, qui n'est pas même étranger à l'Etat espagnol, puisque celui-ci en fait partie et y occupe une place importante ?

Notre but, c'est la paix, la paix est aussi le but de la Société des Nations. Elle sait mieux que nous comment un conflit de races, de religions ou de langues, conflit à l'intérieur d'un Etat, devient souvent prétexte de conflits extérieurs. Et c'est afin de prévenir ces conflits qu'on a mis sous sa garde les minorités nationales de l'Orient européen, et que, avec une ampleur bien plus significative, l'Assemblée, réunie le 21 septembre 1922, a émis le vœu « que les Etats qui ne sont liés vis-à-vis de la Société des Nations par aucune obligation légale, en ce qui concerne les minorités, observeront cependant dans le traitement de leurs minorités de race, de religion ou de langue, au moins le même degré de justice et de tolérance qui est exigé par les Traités et selon l'action permanente du Conseil » (5).

Nous ne nous étions pas adressés, jusqu'à présent, à la Société des Nations, confiants que nous étions d'aboutir à une solution pacifique et victorieuse, par le seul moyen des luttes civiques autour du scrutin et par la voix du Parlement.

Il y avait en Espagne — maintenant cela n'est plus (6) — un régime légalement démocratique, qui accordait la représentation de la Catalogne à ses élus. Ceux-ci pouvaient diriger en partie la vie de leur peuple par le moyen des Corporations catalanes (Mancomunitat et Communes) et pouvaient encore

frayer le chemin à une plus large liberté aux Chambres d'Espagne. D'ailleurs, depuis la création de la Société des Nations, le Gouvernement de l'Espagne n'avait pas porté grave atteinte aux droits de la Catalogne. Il a fallu le « pronunciamiento » et les agissements du Directoire pour réaliser, dans ces derniers mois, des attaques qu'on n'avait jamais osé déclencher.

C'est pour cela que nous nous adressons aujourd'hui à la Société des Nations. Nous avons envers elle, qui a ouvert largement les voies à un internationalisme organique, le respect et la confiance qu'éprouvent pour elle tous ceux qui ont foi dans le triomphe pacifique du droit et de la justice.

\*\*\*

Il ne s'agit pas d'établir même un résumé de l'histoire de notre peuple. Nous n'allons pas parler du petit Etat qui, dégagé de l'Empire carolingien, devient une grande puissance méditerranéenne, conquiert à sa langue et à sa culture des territoires soumis jadis au pouvoir arabe et réussit à voir, sous sa domination, l'Acropole d'Athènes. Nous n'allons parler non plus de son art propre, de sa littérature, de sa philosophie, de son essor scientifique. Peuple commerçant et marin, nous ne ferons pas étalage de ses explorateurs et de ses cartographes. Mais nous devons rappeler avec insistance comment il fut démocratiquement gouverné, comment son Parlement fut le premier en Europe, comment la tolérance régna toujours dans ses frontières, comment c'est à lui qu'on doit le premier Code international des temps modernes : le « Consolat de Mar ». Les armes anciennes des Berenguers de Barcelone, les quatre burelles de gueule sur champ d'or, qui sont encore aujourd'hui l'écu armorial et le drapeau de notre peuple, profondément sculptées comme elles se trouvent sur toutes les côtes et dans les îles de la Méditerranée, sont des témoins de toute éloquence de l'expansion des Catalans. L'union personnelle avec la Couronne de Castille, aux temps de l'Empereur Charles V, ne porta pas atteinte à l'organisation intérieure de l'Etat catalan. La défense de cette organisation contre les empiétements de Philippe IV amena une guerre héroïque, pareille à celle qui devait, au même moment, rendre au Portugal son indépendance. Mais en 1714, à l'occasion de la guerre de succession, la Catalogne fut vaincue et reçut le traitement des pays conquis. C'est le « cas des Catalans » si souvent vanté par la littérature diplomatique, le cas sur lequel spéculait la France de la révolution et celle de l'Empire : Robespierre visita Barcelone, portant les « Constitutions de Catalunya » dans son bagage, et Napoléon sépara le gouvernement de la Catalogne du royaume d'Espagne attribué à Joseph.

Nous ne voulons pourtant pas fonder sur des titres d'honneur ni sur des précédents historiques la présente revendication de notre peuple. La Catalogne n'est nullement une belle relique archéologique, elle est vivante, elle a pleine conscience d'elle-même. Nous voulons remarquer l'expression de la volonté collective de notre peuple, les faits indéniables de sa langue, de sa culture ; langue et culture souvent honorées par les peuples étrangers et même reconnues par le Roi et par le gouvernement de l'Espagne (7).

La victoire des puissances alliées et associées, les quatorze points du président Wilson, la proclamation du droit des peuples à se gouverner eux-mêmes, le projet de la Société des Nations, la naissance ou la renaissance de plusieurs peuples européens après la guerre, l'esprit de liberté qui soufflait sur l'Europe, tout cela donna pour un moment à la Catalogne des illusions et des espérances.

Un plébiscite sur l'autonomie intégrale de la Catalogne eut lieu dans toutes les Communes de la Principauté, au mois de novembre 1918, et fut ratifié, au mois de janvier 1919, par l'adhésion des Communes aux bases d'autonomie présentées au gouvernement espagnol par le Conseil permanent de la Mancomunitat de Catalogne. Ont voté en faveur de l'autonomie intégrale et ont ratifié ces bases-là le 97,7 % (1.046 sur 1.072) des Communes, représentant le 98,91 % (2.076.251 sur 2.099.218) des habitants de la Catalogne (8). Notre peuple, donc, manifesta unanimement sa volonté par ce plébiscite. Il va sans dire que, sous le contrôle impartial de la Société des Nations, il le répéterait de la façon qui serait convenue.

(La suite à la 3<sup>e</sup> page.)

## LES PERSÉCUTIONS CONTINUENT

Après Unanumo,

Dwelshauvers

Lorsque l'Espagne sous la puissante impulsion d'un renouveau d'esprit monarchique médite une résurrection, le génie militaire d'un Primo de Rivera, d'un œil sûr, porte le fer dans la plaie et délivre son pays de toutes les tares qui en entravaient le développement moderne normal.

La fermeture du pomells de joventut était une garden-party, celle du centro dependents une opération d'hygiène sociale. C'est lorsqu'a commencé l'exil systématique de tous les intellectuels dignes de ce nom que l'on a pu voir le caractère hautement civilisateur de la réforme. L'exil d'Unanumo a fait quelque bruit. Ce que l'on sait moins c'est que plus de cent universitaires qui le valent ont été relégués dans des paysages charmants, au sein de populations de 30 à 40 âmes (sacrifiées à leur néfaste influence), mesure grâce à laquelle le royaume d'Alfonso se trouve, Dieu merci, maintenant, à l'abri des entreprises du démon.

Il y avait en Espagne une entité de culture transcendante digne de rivaliser avec les institutions similaires du monde entier et de briller entre elles d'un vif éclat à plus d'un point de vue. Il n'y en avait pas deux, il y en avait une, une seule : C'était l'Institut d'Estudis Catalans. Si l'Espagne avait une bibliothèque Cervantine c'est à l'Institut d'Estudis Catalans qu'elle le devait.

« Mort et damnation, s'écria, un matin, Ubu Primo, de par ma chandelle verte, cette honte nationale ne peut durer. J'y laisserai mon baudrier où la mentalité de ma race se ravallera au niveau bienheureux des corps de garde. Je ne puis tolérer une minute de plus que le ton des conversations s'y élève au-dessus des propos qui remplissent le premier acte de « Carmen ». Cet Institut d'Estudis Catalans périsse de ma main. »

L'Institut d'Estudis Catalans est, en effet, bien malade. Comme le petit Chose, il va mourir. Ainsi s'applique une fois de plus cette loi de l'histoire si souvent vérifiée dans l'état de guerre, mais il a fallu venir jusqu'aujourd'hui et au royaume des castagnettes pour en vérifier l'atrocité avec un si grand éclat en temps de paix, qu'un militaire ivre peut jeter à bas plus de choses sacrées en un jour que des intellectuels n'en peuvent édifier. L'âge qui a vu l'incendie de la bibliothèque de Louvain devait encore voir le patrimoine intellectuel de la Mancomunitat Catalane confié à la garde... ne riez pas!... à la garde du baron de Viver.

Dijon s'enorgueillit de porter dans ses armes une anresse dans un fauteuil. Barcelone, dans les siècles à venir, adjointra aux croix et aux barres de son blason, un lapin lisant Homère.

Il est difficile d'apprécier en France le degré de nalphabétisme où peut vivre un Espagnol qui n'a reçu comme pain de l'âme que la manne distribuée par notre instruction publique nationale : l'instruction primaire chez vous est trop répandue. Mais le degré de bestialité compatible avec la vie des individus qui n'ont pas pu arriver à décrocher une peau d'âne espagnole est une chose dont un idiot de l'Assistance publique n'arriverait à donner qu'une faible image.

On connaît la réponse orgueilleuse que fit un de nos illettrés, je ne sais plus lequel, le jour qu'il était promu ministre, à quelqu'un qui soulevait un doute sur ses capacités : « D'autres plus bêtes que moi l'ont été. »

Je ne pourrais donner une idée plus exacte de la valeur du baron de Viver qu'en ces mots : dans l'ordre que je viens de dire : on ne lui connaît pas de rivaux!

On l'a vu pendant des années revenir s'asseoir au banc des candidats et le souvenir de ses réponses, les explosions d'hilarité publique soulevées chez les examinateurs et dans le public par ses entrées comiques lui ont fait une célébrité dans les fastes de l'Université espagnole pourtant riche, sans que la douce gaité que procurait à l'auditoire chacun de ses retours ait pu convaincre aucun jury de lui accorder un titre...

« Pour réduire à néant ce funeste foyer de culture l'Institut d'Estudis Catalans, rugit Ubu dans les sphères sereines où ce puissant génie nourrit sa méditation olympienne, il faut un homme particulièrement doué sous le rapport de la sottise et de la goujaterie. Allô, camarade syndiqué Sala, pour diriger l'Institut d'Estudis Occitans il faut un gigolo croisé de la bourrique et du chacal, il le faut aussi crétin que Banqué, aussi sanguinaire qu'Anido. Il est difficile de me satisfaire soit, mais la création tout entière doit se plier à mon ivrognerie. J'ai dit. — Vous serez obéi Seigneur, répondit Sala : le baron de Viver n'a pas été fait homme et, de plus, baron sans qu'il entrât dans les desseins de Dieu de l'employer à libérer, par le dégoût, l'Espagne de notre vermine. »

Et Viver se mit à l'œuvre... Le ciel dans les desseins mystérieux par lesquels il éprouve les pêcheurs leur fournit souvent des lueurs de clarté auxquelles les esprits les plus obtus peuvent comprendre que l'espérance est moins une vertu qu'un devoir.

L'ascension d'un Viver à la Mancomunitat ne pouvait être saluée de tout bon Catalan que par le plus joyeux espoir. Muets nous attendions la solennelle bévue. Elle est arrivée.

C'est l'affaire Dwelshauvers!